

# **DEVENIR MEMBRE CZQ**

## **CRITÈRES D'ADHÉSION**



## **Tout intervenant en zoothérapie répondant aux critères ci-dessous peut devenir membre de la CZQ.**

- Détenir un diplôme ou une attestation d'un établissement de formation reconnu par la CZQ, afin de prouver le nombre d'heures et le contenu de la formation suivie.
- Voir les sections «Formations reconnues» et «Établissements de formation reconnus»
- S'engager à pratiquer la zoothérapie sous le couvert d'une assurance responsabilité civile et professionnelle (erreur et omission) en zoothérapie.
- Respecter le code de déontologie de la CZQ.
- Suivre 6h de formation continue par année (selon les critères de la CZQ).
- Avoir suivi (inclus dans les formations des écoles reconnues), ou suivre dans les 6 premiers mois de l'adhésion, la formation «Pour une pratique légale et professionnelle & Loi 21».
- Tout intervenant s'engage à suivre les formations nécessaires et reconnues pour chacune des espèces avec lesquelles il travaille. Cet engagement vise à assurer la sécurité, le bien-être animal et humain, ainsi que la qualité des services offerts. L'intervenant doit maintenir ses connaissances à jour et se conformer aux bonnes pratiques propres à chaque espèce.

## **Tout étudiant en zoothérapie répondant aux critères peut devenir membre Étudiant de la CZQ , soit :**

- Être étudiant dans une des formations reconnues par la CZQ
- Détenir une preuve d'inscription à une formation reconnue



# FORMATIONS RECONNUES

Depuis le 1er septembre 2019, **toutes nouvelles adhésions ainsi que les personnes désirant réintégrer la CZQ devront répondre aux nouveaux critères concernant la formation.** De même, les membres de la CZQ qui ne renouveleront pas leur adhésion après cette date devront se soumettre au processus de reconnaissance de leur formation s'ils désirent redevenir membre.

Des frais d'analyse de dossier seront exigés.

Le candidat doit pouvoir attester sa formation sur les compétences essentielles à l'exercice de la zoothérapie : **500 heures** de formation en zoothérapie, respectant le contenu ainsi que les objectifs et compétences à atteindre dans les **5 volets suivants:**

- L'humain – 150 h
- L'animal – 150 h, dont un minimum de 75 heures avec le chien\*
- L'intervention en zoothérapie (la relation d'aide) – 140 h
- Administration – 30 h
- Mise en pratique (le stage) – 30 h

\*À partir du 1e janvier 2026



# ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION RECONNUS

Les établissements peuvent se faire reconnaître **la formation complète.**

## Cégep de La Pocatière

Programme de Stratégies d'intervention en zoothérapie de 585 h  
Volets 1 à 5 - (formation complète)

## Cégep de Granby

Programme de Zoothérapie et interventions harmonisées  
Volets 1 à 5 - (formation complète)

## Centre Équilibre

Formation pour futurs intervenants en zoothérapie  
Spécialisation en médiation avec le cheval et le chien

Les établissements offrant des formations en zoothérapie peuvent obtenir les détails sur le processus de reconnaissance en écrivant à

**[administration@corpozoothrapeute.com](mailto:administration@corpozoothrapeute.com)**



# ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION RECONNUS

La Corporation des Zoothérapeutes du Québec (CZQ) **reconnaît la formation dispensée par l'école Synergie Plumes et Poils entre les années 2018 et 2025** comme répondant aux critères de qualité et de compétence requis pour l'adhésion à la CZQ.

Ainsi, les diplômés de cette école pour les **cohortes allant de 2018 à 2025 inclusivement** bénéficient d'une clause de reconnaissance dite "grand-père", leur permettant de devenir membres de la CZQ sans démarche supplémentaire.

**À compter de l'année 2026**, les diplômés de l'école Synergie Plumes et Poils devront **soumettre une demande** officielle de Reconnaissance des Acquis et des Compétences (**RAC**) afin d'évaluer la conformité de leur formation aux standards actuels de la CZQ pour l'adhésion.

Les établissements offrant des formations en zoothérapie peuvent obtenir les détails sur le processus de reconnaissance en écrivant à  
**[administration@corpozoothrapeute.com](mailto:administration@corpozoothrapeute.com)**



# RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Vous voulez faire reconnaître votre expérience et/ou autre formation que celles déjà reconnues pour devenir membre de la CZQ ?

Les professionnels du domaine de la relation d'aide faisant partie de leur ordre professionnel pourraient se faire valider les volets 1.

Veuillez communiquer avec nous pour connaître les démarches que la reconnaissance des acquis implique.

Vous devrez vous acquitter des **frais de 50 \$ pour l'étude de votre dossier** et nous faire parvenir vos attestations, ainsi que tous les plans de cours s'y rattachant à **administration@corpozoothérapeute.com** afin que nous puissions étudier votre dossier.

Le comité se rencontre 1 fois par mois, pour l'étude des dossiers.

Les établissements offrant des formations en zoothérapie peuvent obtenir les détails sur le processus de reconnaissance en écrivant à **administration@corpozoothérapeute.com**

